

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 03 juin 2019
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf le trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, NEDELEC, D'OILLIAMSON. Mesdames RENAUDE, ALVADO, RACINE, CREVON.

Absents excusés : Messieurs CHRETIEN, MADEC et Madame CAILLERE,
Pouvoirs : Monsieur MADEC donne son pouvoir à M. ROSELLO
Monsieur CHRETIEN donne son pouvoir à Mme RENAUDE
Madame CAILLERE donne son pouvoir à Mme ALVADO

Monsieur ROSELLO a été élu secrétaire de séance.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des 9 membres présents.

2 Désignation d'un bureau d'études pour la création d'un nouveau lotissement sur les parcelles AD2, AD249 et AD248

Afin de pouvoir commencer le lotissement situé sur les parcelles AD 2, AD 249 et AD248 (Rue du Val de Douet), le Conseil Municipal prend connaissance du devis du cabinet Guimard Pierrot pour l'établissement du dossier de permis d'aménager.

Le devis se décompose comme suit :

-Mission urbaine , géomètre-expert, Maitrise d'œuvre VRD pour 6 lots :13 200€ ht
-Aménagement du verger communal, du jardin thématique et des jardins familiaux : 7 200€ HT.

Soit un total de 20 400€ HT, 24 480 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette mission.

3 Alimentation électrique d'un siège social agricole

Un exploitant agricole souhaite établir son siège social sur la parcelle ZI 26, pour ce faire, la commune doit desservir la parcelle en électricité.

Le SDEC Energies a établi deux solutions.

La solution de base - Extension du tronçon B-C.

Le coût au barème de l'extension électrique en souterrain de 285 mètres est constituée d'une part fixe de 1853.76€ HT et d'une part variable de 77.64€ HT par mètre, soit un coût total de 23 981.16€ HT dont le reste à charge de la commune est de 7 194.35€ TTC.

La solution haute tension - Extension du tronçon J-P et P-C

Le coût réel des travaux d'extension en souterrain de 546 mètres de réseau électrique Haute Tension et de 45 mètres de réseau électrique basse tension avec création d'un poste de transformation s'élève à 56 007.11€ HT dont le reste à charge de la commune est de 33 604.27€ TTC.

Après avoir étudié cette proposition, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention accepte la solution de base à 7 194.35€. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce projet.

4 Achat de terrains en périphérie de l'ancienne Mairie et du nouveau foncier bâti acquis par la mairie pour la création d'espace d'accès et de stationnements sécurisés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles AD 191, AD 103 et AD 97 situées près de l'habitation rue de Scoriton, acquise dernièrement par la commune afin d'y créer des accès et des places de stationnements sécurisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux négociations avec les propriétaires actuels.

5 Position du conseil municipal sur la réalisation de l'extension du lotissement "Le Clos Cassis"

Le Conseil Municipal décide de mener à terme ce projet et souhaite faire valoir son droit de préemption sur les parcelles composant la zone 1AU, soit les parcelles AD 142, AD 137, AD 134, AD 135, AD 136, ZH 26 et ZH 27.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour ce projet.

6 Désignation d'un cabinet d'architecte pour réaliser plans, dossier de consultation des entreprises et suivi de travaux sur le logement situé 3 Rue de Scoriton.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'honoraires du cabinet POLLET-FERRY Architecte d'un montant de 4 200€ TTC pour la mission de contrat d'architecte, économie de la construction : Relevé/Diag/Faisabilité avec estimation .

7 Subvention pour la Mission Locale

La mission locale nous informe que depuis deux ans leurs demandes de subventions faites à la Communauté de Communes Seules Terre et Mer restent sans réponse.

La Communauté de Communes d'Orival versait 8300€ de subvention.

C'est pourquoi, la mission locale nous demande une subvention de 1.35€ par habitant, soit un montant total de 539.35€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser cette subvention à la mission locale.

8 Convention FREDON

Comme l'an dernier, la FREDON poursuit le dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique et propose de renouveler notre engagement par le biais d'une convention.

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec FREDON et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer cette convention.

9 Régularisations sur erreurs de paies

Des erreurs ont été commises sur les salaires de 2 employés communaux. L'erreur n'étant pas du fait des salariés, il est décidé de mettre en place un système de prime (IFSE) afin de neutraliser les montants qui seront retenus sur leurs salaires.

10 Informations et questions diverses

- Pole métropolitain Caen Normandie Métropole : Révision N°1 du SCoT Caen Métropole - Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- Subventions pour la rénovation du logement situé 3 rue de Scoriton : APCR a demander avant le 30/09/2019 (voir avec Mme Clémence)
- Mise en place d'un container à tissus - Le conseil municipal refuse cette proposition.
- Commune de Revières : Révision allégée N° du PLU.
- Cora nous informe qu'une randonnée vélo passera dans notre village le 23 juin entre 8h45 et 12h.
- Fusion Calvados Habitat et Logipays = INOLYA
- Bertrand Bouyx, député de la 5ème circonscription, associé avec Mme Laurence Dumont, député de la 2ème circonscription, proposent une motion contre la fermeture la sucrerie de Cagny. Le conseil municipal s'associe à eux et soutient cette initiative et laisse à la disposition du public le texte contre cette fermeture que chacun pourra signer en Mairie.
- Saur : Changement de compteur d'eau des sanitaires communales.
- Stationnements abusifs : plusieurs voitures restent stationnées abusivement dans la

commune et immobilisent des places inutilement. Le conseil municipal décide de faire appliquer la procédure d'enlèvement de ces véhicules.

- Demande d'une habitante d'éteindre l'éclairage public à 23h30 l'hiver. Le conseil municipal refuse par souci d'économie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire